

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE ANTICIPÉE

En cas de sortie avant la fin du Bal (00h00) :

- Je viendrai chercher mon fils / ma fille. **La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.**
- Je désignequi le fera à ma place. **La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire.**
- J'autorise mon fils / ma fille à rentrer seul(e).

A la fin du Bal à 00h00, les enfants sortiront librement et sous la seule responsabilité des parents.

N° de contact en cas de besoin :

Fait à : Le :

Signature :

Cette autorisation est à retourner impérativement, pour des raisons d'organisation, avant le 31 mai 2023 à l'adresse : apebalcollege@gmail.com .